

[1843]

BIBLIOGRAPHIE

formâmes le projet de commencer simultanément une croisade contre l'intempérance, lui au nord, moi au sud." M. Beaumont raconte ensuite le succès de sa première assemblée de tempérance.

De son côté Chiniquy donne, dans l'hiver de 1840, des retraites à sa paroisse, et le 29 mars il y établit l'association catholique de tempérance.

"A une assemblée nombreuse des habitants de Beauport tenue à la Sacristie le 29 mars 1840, il a été résolu :

I. Qu'il était important pour les intérêts spirituels et temporels de la paroisse d'établir une Société de Tempérance.

II. Que M. C. Chiniquy, ouré, suit prié d'accepter la présidence et que M. Jean Rainville en soit le Secrétaire.

III. Que chaque personne qui voudra être membre de la Société sera obligée de faire la promesse suivante :

Je m'engage solennellement et publiquement d'éviter l'Intempérance et de ne jamais fréquenter les cabarets. Je ne ferai jamais usage de boissons fortes sans une absolue nécessité ; et si pour devenir tempérant il me faut renoncer à toute espèce de boissons, je m'y engage ; je promets aussi de faire tout en mon pouvoir par mes paroles et par mes exemples pour que mes parents et mes amis en fassent autant.

IV. Qu'il y aura un livre où seront inscrites les noms des membres de la Société.

V. Que chaque membre recevrait le jour de sa réception un certificat signé du Président.

VI. Qu'à la mort d'un confrère la Société fera dire une messe basse à laquelle tous les membres seront invités d'assister.

VII. Que chaque associé s'intéressera à ce que tous les membres en observent exactement les règles. Si quelqu'un les enfreint, M. le Président en sera informé,